

1. Record Nr.	UNINA9910495980603321
Autore	Audren Frédéric
Titolo	Les Facultés de droit de province au xixe siècle. Tome 1 : Bilan et perspectives de la recherche // Philippe Nélidoff
Pubbl/distr/stampa	Toulouse, : Presses de l'Université Toulouse Capitole, 2020
ISBN	2-37928-082-7
Descrizione fisica	1 online resource (558 p.)
Collana	Études d'histoire du droit et des idées politiques
Altri autori (Persone)	AugustinJean-Marie AzémaLudovic BarreraCaroline BastierJean BegliutiJacqueline BoninPierre BoyerPierre-Louis ChambostAnne-Sophie DelvitPhilippe DeroussinDavid DevauxOlivier DockèsNicole FillonCatherine FloreckDelphine HakimNader Hissung-ConvertNelly HumbertSylvie LekéalFarid Le RoyHervé MalherbeMarc MarconiCyrille MestreJean-Louis MourancheMarielle MoussaySonia NélidoffPhilippe PauthierCéline PeterMathieu RichardHugues SlimaniAhmed Touzeil-DivinaMathieu ValenteFabien

Soggetti	History Law enseignement histoire droit province facultés
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	<p>L'occasione d'un colloque sur l'histoire des Facultés de droit de province au xixe siècle a été fournie par le bicentenaire du décret du 17 mars 1808 qui a redonné aux Ecoles de droit le titre de Facultés qu'elles ont conservé de manière discontinue jusqu'à nos jours. Afin de délimiter le sujet, il a été décidé de se consacrer d'abord au xixe siècle (lato sensu) et aux Facultés de droit de province (même s'il ne faut pas ignorer les interactions avec celle de Paris). Ainsi se trouvaient directement concernées les Facultés de droit napoléoniennes : Aix - Caen - Dijon - Grenoble - Poitiers - Rennes -Strasbourg et Toulouse et celles créées ultérieurement à partir de la fin du Second Empire (Nancy - Douai) et du début de la IIIe République : Bordeaux - Lyon - Montpellier - Lille sans oublier le cas particulier d'Alger. Il est vrai que l'historiographie des Facultés de droit est restée trop longtemps le parent pauvre de la recherche sur l'enseignement supérieur français. Fort heureusement, l'on assiste depuis quelques années à un regain d'intérêt pour ces sujets. Le temps est venu, semble-t-il, de coordonner et de fédérer la recherche menée sur l'histoire des Facultés de droit et ce livre issu du colloque de 2008 y contribue. Les historiens du droit ne revendiquent aucun monopole en ce domaine et tous les talents sont les bienvenus comme on a essayé de le montrer dans l'élaboration même de cet ouvrage mais ils doivent résolument et collectivement se situer en première ligne sur ce chantier de recherche. Pour cela, ils doivent mieux se connaître, confronter leurs points de vue, se retrouver régulièrement, se soutenir davantage, intégrer aussi les jeunes chercheurs à cette recherche au long cours qui permettra, en connaissant mieux notre passé de mieux aborder les grands défis que connaît aujourd'hui l'Université française.</p>